

COMPTE RENDU

**JOURNÉE RETOUR**  
**D'EXPÉRIENCE**

DANS LE DÉPARTEMENT DE  
LA SOMME

JEUDI 21 SEPTEMBRE 2017

LUTTE CONTRE LE  
RUISSELLEMENT ET L'ÉROSION DES  
SOLS AGRICOLES



## Personnes présente :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Structure/Profession</u>	<u>Commune</u>
MORVAN	Clara	SISN	
DEFOREST	Valentin	SISN	
FORISSIER	David	SISN	
FEVRE	Benoit	Président SISN	Courteuil
DE CHEVIGNY	Yves	Vice-président SISN	Gouvieux
KROLCZYK	Louise	PNR	
LAGACHE	Bruno	Agriculteur, Elu	Raray
LEBRETON	Thomas	Entente Oise-Aisne	
MENERAT	Patrice	Conseiller municipal	Thiers-sur-Thève
LE MESTRE	Claude	Conseiller municipal	Thiers-sur-Thève
MULOCHOT	Eric	Association ROSO	
FOLTAN	Ladislav	Association ROSO	
BALANDRA	Claudine	Conseiller municipal	Villers St Frambourg
TREMOIS	Philippe	Conseiller municipal	Othis
DOUCELIN	Daniel	Conseiller municipal	Apremont
HAVARD	Laura	Maire	Duvy
TOUTLEMONDE	Eric	Agriculteur	Baron

## Les intervenants :

<u>Nom</u>	<u>Prénom</u>	<u>Profession</u>
DUMOULIN	François	Maire de Courteuil
DAVERGNE	Bernard	Président de la Communauté de Communes du Vimeu
HAUTFEUILLE	Yves	Vice-président de la Communauté de Communes du Vimeu, chargé de l'hydraulique Maire de Cahon-Gouy
DEMAY	Karine	Responsable service environnement à la Communauté de Communes du Vimeu
LEFEBVRE	Jean-Pierre	Agence de l'eau Artois-Picardie
TELLIER	Jérôme	Conseiller à la SOMEA : Association Somme Espace et Agronomie



*Personnes présentes lors de la journée retour d'expériences*

## Programme de la journée

**7h30 – 7h45** : Rendez-vous à Senlis

**7h45** : Départ du bus

**8h – 9h** : Visite du site de Courteuil (1h)

**11h-12h30** : Visite des différents ouvrages d'hydraulique douce qui ont été mis en place sur le territoire de la commune de Cahon-Gouy (1h30)

**12h30 – 14h30** : Déjeuner (2h) : Le repas est offert par le SISN

**14h30-16h30** : Visite des différents aménagements réalisés sur le territoire de la commune de Acheux-en-Vimeu et présentation du bilan technique, administratif et financier de l'opération. (2h)

**18h30** : Retour sur Senlis

## Présentation

Le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de la Nonette place la sensibilisation et l'accompagnement des acteurs du territoire en tant que priorité pour l'amélioration de la gestion de l'eau.

Ainsi, le SISN, structure porteuse du SAGE, s'applique à proposer chaque année aux usagers de l'eau de nouveaux outils et actions de communication adaptés aux enjeux du bassin versant.

Le ruissellement et l'érosion en secteur rural font partis des principales problématiques du bassin versant. Afin d'y répondre, la mise en place des techniques d'hydraulique douce peut être envisagée.

Dans ce cadre, le SISN a organisé une journée thématique sur les techniques d'hydraulique douce de lutte contre le ruissellement en zone rurale le 21 septembre 2017

Cette journée a commencé par une présentation de F. Dumoulin, maire de Courteuil, des aménagements d'hydraulique douce (bande enherbée, haie) réalisés en amont de la commune suite à une inondation par coulée de boue qui a traversée le village en direction du cours d'eau.

Par la suite, nous nous sommes rendus sur les communes de Cahon-Gouy et de Acheux-en-Vimeu situées dans le département de la Somme pour visiter les différents aménagements réalisés et rencontrer les porteurs de ce projet. La Communauté de Communes du Vimeu, avec l'association SOMEA (Somme Espace et Agronomie), ont aménagé d'importants dispositifs faisant appel aux techniques d'hydraulique douce. Ces aménagements ont été réalisés suite à de sérieuses coulées de boue en secteur urbanisé.

L'érosion des sols est un phénomène naturel qui se déroule en deux étapes : le détachement de particules et petits agrégats par l'impact des gouttes de pluie ; puis l'entraînement de ce sol vers l'aval par le ruissellement. Les différents facteurs de l'érosion sont :

- La pluie
- Le sol
- Le relief
- L'occupation des sols
- La nature du sol (perméabilité notamment)
- Les pratiques culturales

Ce phénomène peut avoir des conséquences non négligeables sur l'ensemble du territoire (milieux naturels, zones agricoles, biens publics et privés...). La lutte contre l'érosion s'envisage à l'échelle d'un bassin versant.

## Visite du site de Courteuil

La commune de Courteuil a été classée à 3 reprises en état de catastrophe naturelle suite à des phénomènes de coulées de boues. Elle a dû lancer rapidement une étude de risque afin de définir un programme de travaux. Les aménagements consistaient principalement en la création d'un important bassin d'orage sur les terres agricoles au Nord de la Nationale. Une procédure de Déclaration d'Utilité Publique devait être lancée afin d'acquérir ces terrains. Afin d'éviter de telles démarches, un compromis a été trouvé avec l'agriculteur. Une convention a été signée entre la mairie et l'agriculteur afin que celui-ci s'engage à mettre en place en bordure de parcelles une noue, une haie et une bande enherbée afin de pouvoir continuer à cultiver ses terres.

Le bassin versant concerné est d'une superficie d'environ 80 hectares avec une pente moyenne de seulement 1%.

Ces aménagements ont permis de retenir les coulées de boues lors des dernières pluies décennales.

La concertation entre les élus et les agriculteurs pour mettre en place ces aménagements d'hydraulique douce a permis éviter la création d'un ouvrage de génie civil très coûteux, et ayant un impact fort sur l'activité agricole et le paysage.



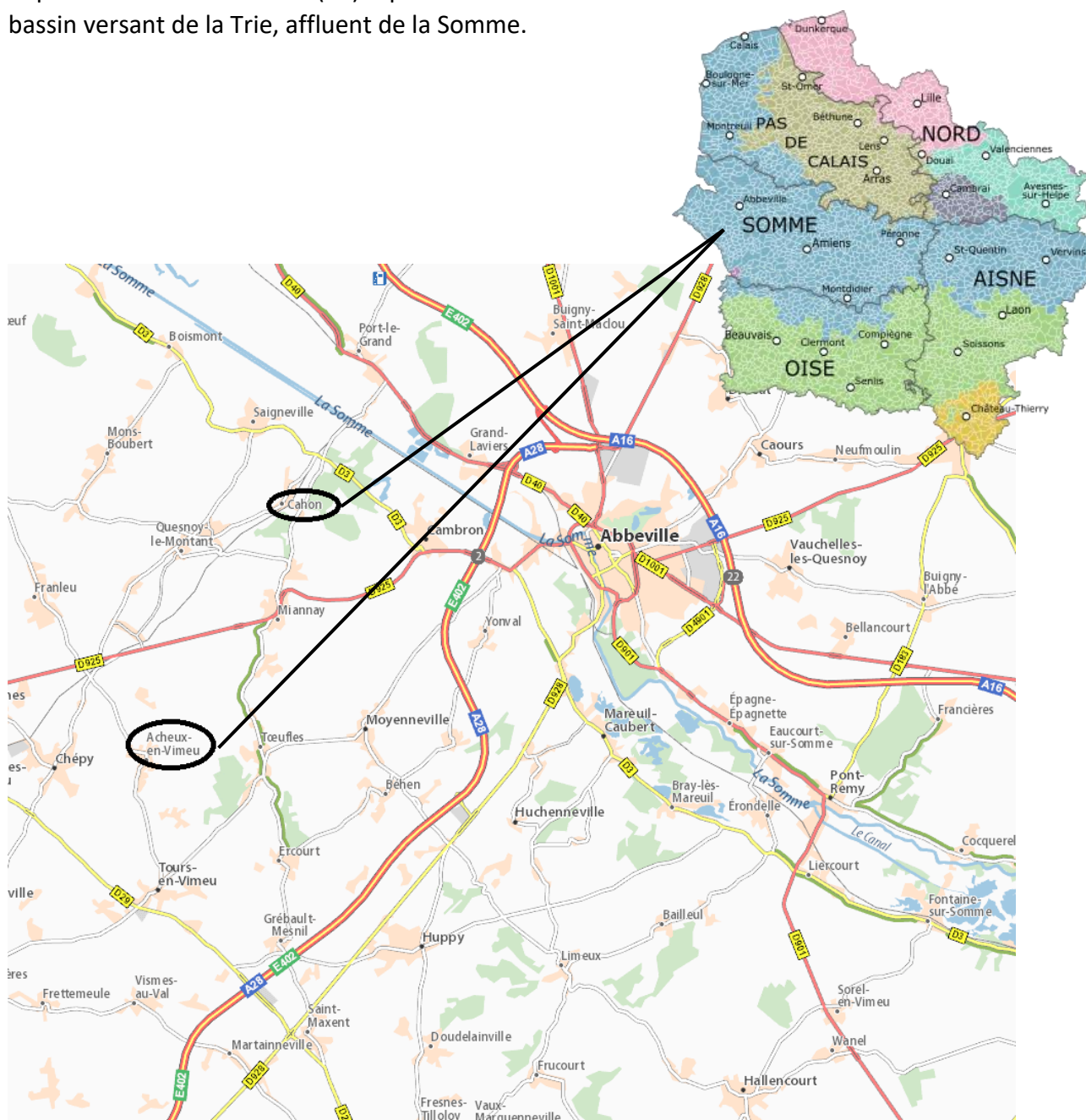
*Aménagements d'hydraulique douce mis en place en amont de la commune le long de la départemental D924  
(Haie, noue, bande enherbée)*



## Visite des aménagements réalisés sur le territoire de la Communauté de Communes du Vimeu

### **Situation géographique**

Suite à d'importantes coulées de boues sur plusieurs secteurs du territoire, la Communauté de Communes du Vimeu, en partenariat avec l'association SOMEA et l'Association Foncière de Remembrement de Gouy (AFR), a mis en place des aménagements d'hydraulique douce sur les communes de Cahon-Gouy et Acheux en Vimeu. Ces communes sont situées dans le département de la Somme (80) à proximité de la ville d'Abbeville. Elles se trouvent dans le bassin versant de la Trie, affluent de la Somme.



Carte de localisation des communes de Cahon-Gouy et Acheux en Vimeu

## Cahon Gouy

Sur une superficie d'environ 20 hectares, différents aménagements ont été réalisés dans le but de limiter les coulées de boue vers la zone urbanisée :

- Haies : 1 110 ml
- Fascines : 165 ml
- Merlons de terre : 100 ml
- Bandes enherbées : 1000 m<sup>2</sup>

Le coût global de ces travaux a été de 19 845 €. L'agence de l'eau Artois Picardie a participé au financement à hauteur de 54 %. Le reste a été pris en charge par la Communauté de Communes du Vimeu Vert.

Avant toute réalisation, des conventions pour 30 ans ont été signées entre les agriculteurs et l'Association Foncière de Remembrement (AFR) de Cahon Gouy afin de fixer précisément les types d'aménagements, l'emprise et les conditions d'entretien. Les agriculteurs s'engagent via ces conventions à préserver les aménagements mis en place. Après la signature des conventions, une Déclaration d'Intérêt Général (DIG) a été réalisée pour l'ensemble des aménagements. Cette DIG est une procédure qui permet à un maître d'ouvrage public d'entreprendre l'étude, l'exécution et l'exploitation de tous travaux, actions, ouvrages ou installations présentant un caractère d'intérêt général ou d'urgence.



Plan d'aménagement des ouvrages d'hydraulique douce de Cahon-Gouy



## Ouvrages d'hydraulique douce de Cahon Gouy



1

Sur la partie la plus en amont de la parcelle, un merlon et une haie ont été créés afin de retenir les terres du champ plus en amont



4

Située dans l'axe d'un talweg, cette haie permet de freiner le ruissellement et retenir une partie des terres



5

Haie de 200 m de long située au centre de la parcelle



6

Des fascines ont été aménagées dans les différents axes de ruissellement



8



8

Située en aval du champ, cette fascine permet de protéger les habitations et le chemin agricole des coulées de boues.





9

Sur toute la longueur aval de la parcelle agricole, une haie a été installée



13

Digue après travaux



13



13

Sur une emprise d'environ 900 m<sup>2</sup> en aval de la parcelle agricole, une digue, une bande enherbée et une fascine ont été aménagées pour permettre de retenir les coulées des boues en direction de la zone urbanisé.

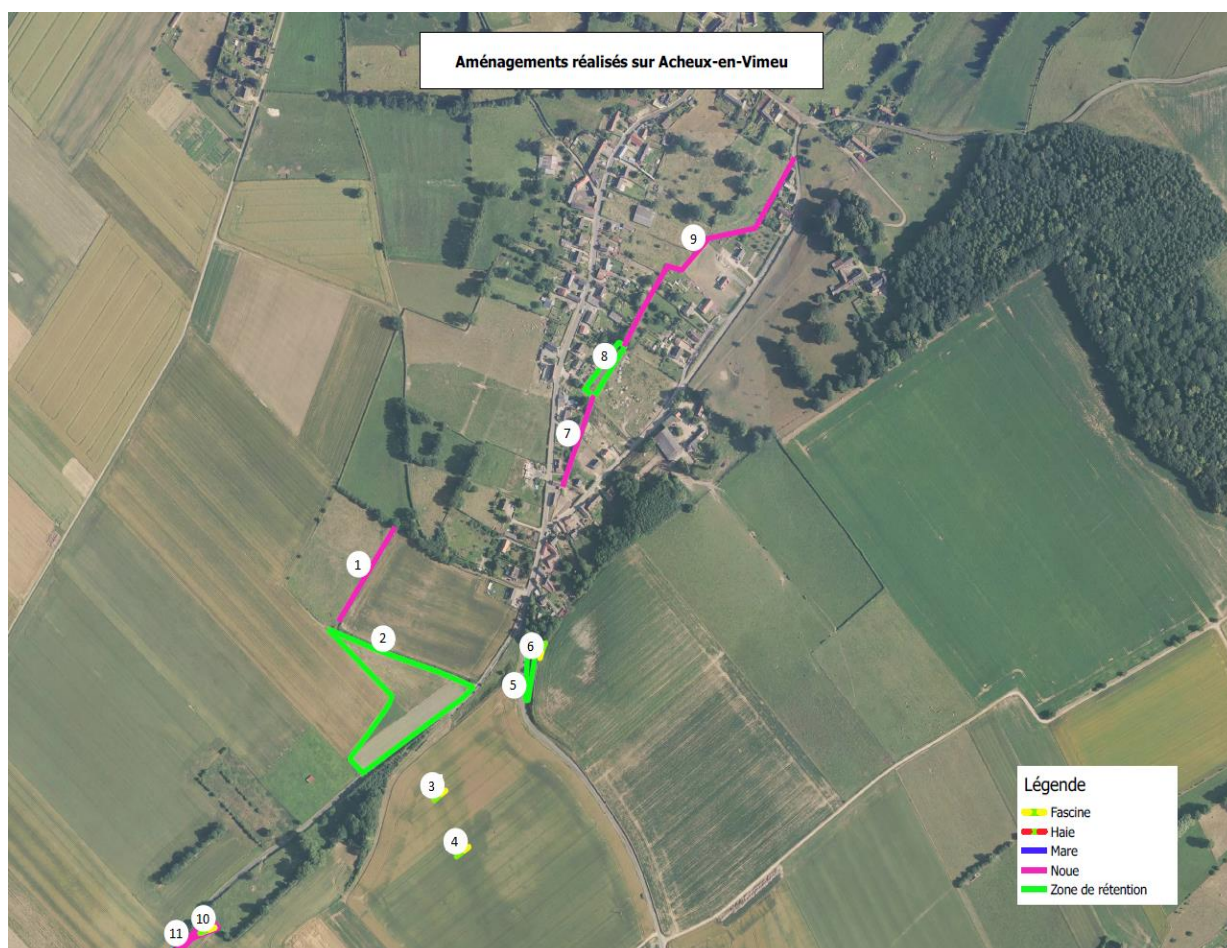
## ***Acheux-en-Vimeu***

Pour limiter les coulées de boues vers la zone urbanisée, en janvier 2016, la Communauté de Communes du Vimeu en partenariat avec SOMEA a réalisé des aménagements agro-hydrauliques sur la commune d'Acheux-en-Vimeu. A la différence des aménagements mis en place sur la commune de Cahon Gouy, la Communauté de Communes a ici procédé à l'acquisition foncière des emprises sur lesquelles les aménagements ont été réalisés. L'ensemble de ces acquisitions foncières ont été réalisées à l'amiable entre les propriétaires et la Communauté de Communes du Vimeu.

Le coût global de tous les aménagements existants aujourd'hui est de 174 000€ pour les travaux et 46 000€ pour l'acquisition foncière

A la suite, un marché public va être mis en place par la Communauté de Communes du Vimeu pour l'entretien de l'ensemble des ouvrages d'hydraulique douce installé dans le but de limiter les problèmes de ruissellement.

- Partie Nord



*Plan d'aménagement des ouvrages d'hydraulique douce de Acheux-en-Vimeu (Nord)*



## Ouvrages d'hydraulique douce de Acheux-en-Vimeu (Nord)



2



2

Aménagement réalisé sur une emprise de 10 045m<sup>2</sup> et composé de 3 zones enherbées inondables.  
L'ouvrage récupère les eaux provenant de l'amont et de la voirie.



1



5 - 6

Bande enherbée, noue, haie.  
Cet ouvrage a été mis en place dans le but  
d'envoyer les eaux vers l'ouvrage numéro 1  
situé en contre bas

Zone de rétention de 205 m<sup>3</sup> pour recevoir les  
eaux de ruissellement venant de l'amont



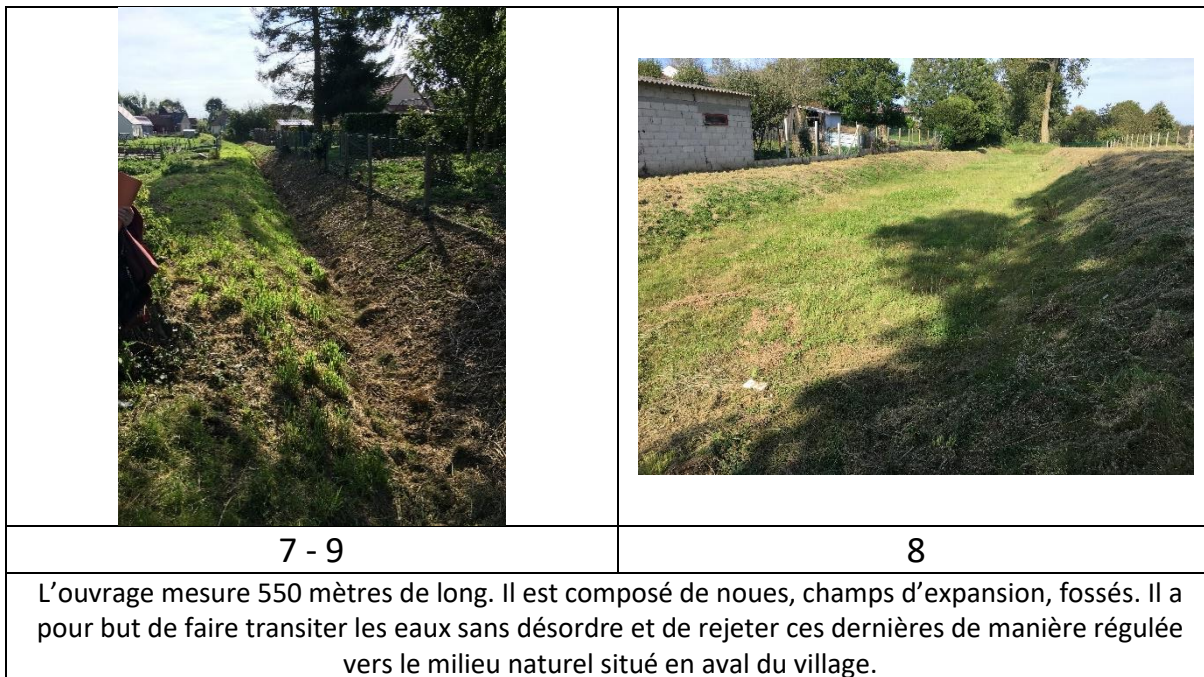
3



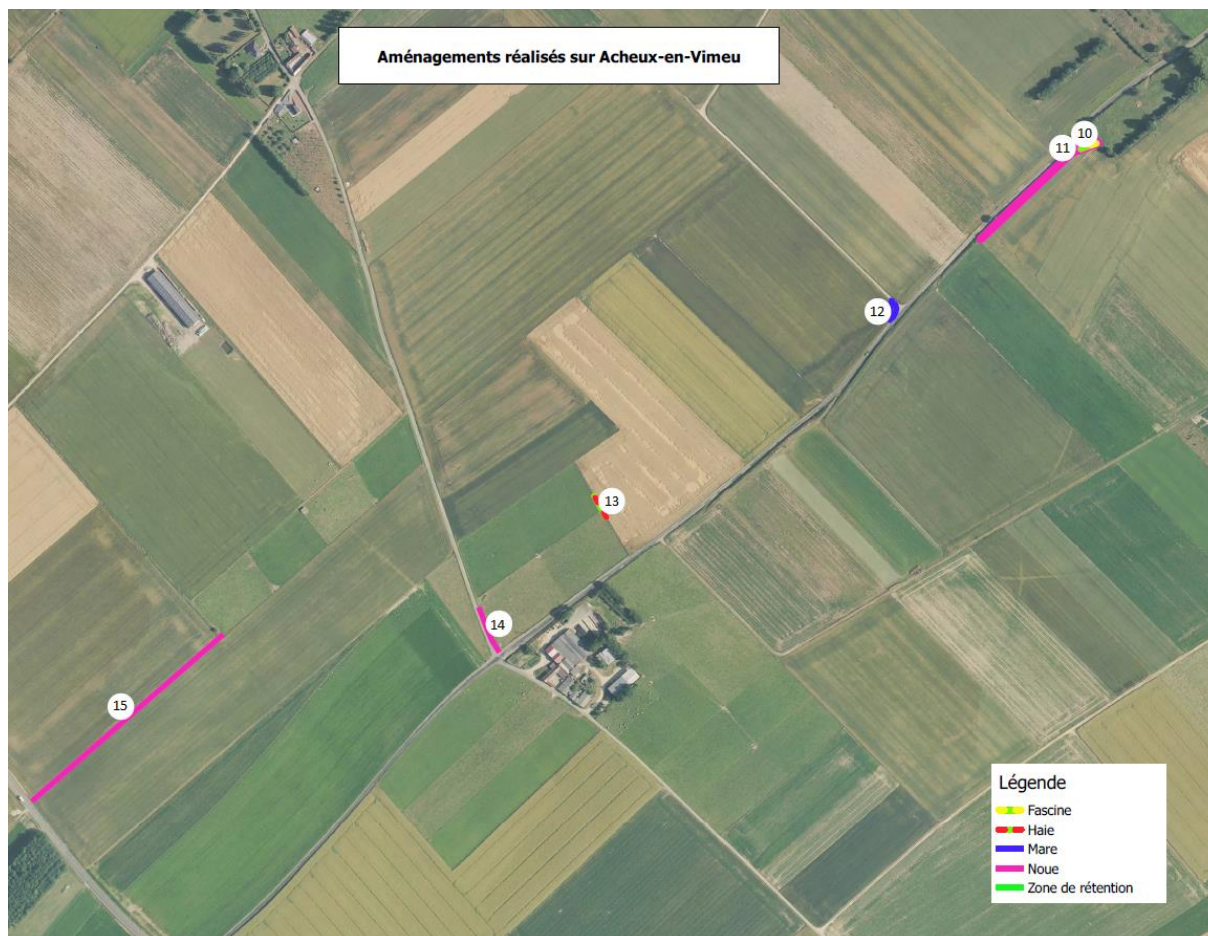
3 - 4

2 fascines de 20 mètres ont été implantées au niveau du Talweg en amont de la parcelle par le  
biais de convention trentenaire.





- Partie Sud



*Plan d'aménagement des ouvrages d'hydraulique douce de Acheux-en-Vimeu (Sud)*

## Ouvrages d'hydraulique douce de Acheux-en-Vimeu (Sud)



10



11

Sur une emprise de 1 160 m<sup>2</sup>, une noue et une haie ont été mises en place pour freiner les ruissellements et les envoyer vers le bassin de rétention de 130 m<sup>3</sup> situé en aval. Le bassin est équipé d'une surverse vers une prairie aménagée.



12



14

Sur une emprise de 45 m<sup>2</sup>, un bassin de rétention de 150 m<sup>3</sup> a été mis en place pour récupérer les eaux de la voirie et de ruissellement.

Une surface d'expansion de 300 m<sup>2</sup> a été créée pour limiter le ruissellement vers la prairie



## Conclusion

La lutte contre l'érosion et le ruissellement des terres agricoles est un enjeu essentiel tant pour la préservation des sols (agronomie) que pour la qualité de nos milieux aquatiques et la protection des biens et personnes.

Dans le cadre d'un projet d'une telle envergure, l'objet n'est pas de stocker de grands volumes d'eau mais bien de réduire l'apparition des ruissellements et des phénomènes d'érosion dans les parcelles agricoles. Les aménagements doivent être disposés stratégiquement sur l'ensemble d'un bassin versant étudié afin d'avoir un impact positif sur la protection des ressources en eaux, des rivières et des biens publics et privés.

C'est pour cette raison que la mise place d'un tel projet nécessite une phase importante de concertation avant toute intervention. L'avis de tous les acteurs du territoire (agriculteurs, élus, professionnels...) doit être pris en compte dans le choix, l'emplacement et le dimensionnement des futurs ouvrages.

Les aménagements réalisés sur la commune de Courteuil et sur le territoire de la Communauté de Communes du Vimeu ont montré qu'à l'heure d'aujourd'hui, l'ensemble des ouvrages ont joué un rôle important pour la protection des biens et personnes et la préservation des ressources. L'ensemble des acteurs locaux étaient conscients des risques présents sur le territoire. Dans le cadre de ces aménagements, aucune expropriation ou Déclaration d'Utilité Public (DUP) n'a dû être réalisée. L'ensemble des acquisitions foncières ou conventions ont été réalisées à l'amiable entre les propriétaires fonciers et la Communauté de Communes du Vimeu.

La lutte contre l'érosion des sols a de multiples intérêts. L'ensemble des aménagements d'hydraulique douce améliore la qualité paysagère du territoire et limite la réalisation d'ouvrages structurants, difficilement intégrables au paysage. Enfin la création de haies, fascines, bandes enherbées, mares... participent au développement des corridors écologiques dans le cadre de la trame verte et bleue.